



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2021-2024

6^{ème} séance

| <u>Table des matières</u> | | RAPPORT |
|---------------------------|---|--|
| 1. Introduction | 1 | DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF A LA PERCEPTION DE DIVERSES TAXES ET ÉMOLUMENTS COMMUNAUX |
| 2. Situation actuelle | 1 | |
| 3. Conclusion | 2 | |

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Décidé à faciliter la compréhension et à réunir toutes les informations utiles dans un seul règlement, le CC vous soumet ce règlement qui est du ressort du CG afin de pallier diverses problématiques.

Ce règlement est repris d'un modèle d'une commune du canton d'une part et du modèle mis à disposition par le Scm d'autre part.

Ce règlement, soumis au Scm, a été considéré par ce dernier comme étant « de bonne facture » et rencontre donc son accord pour vous être présenté.

2. Situation actuelle

Actuellement, notre commune ne dispose pas de règlement sur le prélèvement de taxes et émoluments.

Afin de doter notre administration, et partant le CC, de la plus grande souplesse possible, le règlement qui vous est soumis ne comprend que les montants maximaux imposés actuellement par l'État. Partant le CC a pour objectif de réunir la liste des montants des taxes et émoluments fixés, actuellement, au sein de divers documents communaux et de les intégrer au sein d'un arrêté de sa sphère de compétence. Ainsi lors d'adaptations futures il ne sera plus nécessaire de mettre en marche tout l'appareil législatif et d'imposer au CG le devoir de passer en revue l'ensemble du règlement taxes et émoluments ce qui devrait significativement alléger le travail de notre législatif. En outre un seul arrêté comprendra

